



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

DELIBERATION N°2025-12

OBJET

- SORTIE DE LA RÉGION ET DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout					
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS	
DATE DE CONVOCATION Le 12 mai 2025	BIR Cécile - titulaire		X		
	FETIVEAU Yannick - suppléant		X		
	COUE Julien		X		
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	X			
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 14 PRESENTS 9 REPRESENTES 3 VOTANTS M	GERMAIN THOMAS Patrick		X		
	GIRARDOT-MOITIE Chloé - titulaire	X			
	OUDAERT Nicolas - suppléant	X			
	JANSEN Louise – titulaire	X			
	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X			
	LE MOULLEC Catherine	X			
	MARTINEAU David – titulaire				X
	BESSIERE Ugo - suppléant				X
	PARAGOT Agnès – titulaire		X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant		X		
	PLOTEAU Annie – titulaire		X		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant		X		
	POIROUT Dominique – titulaire		X		
	BIGEARD Myriam - suppléante		X		
	SALLE Fanny – titulaire		X		
	ALEMANY Jérôme - suppléant		X		
SEASSAU Aymeric – titulaire				X	
BOURDON Émilie - suppléante				X	
THEBAULT Alexandre – titulaire				X	
LEROY Isabelle - suppléante				X	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_12-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-12

OBJET

• SORTIE DE LA RÉGION ET DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu la délibération du 07 février 2025 de la commission permanente de la Région Pays de la Loire approuvant son retrait de l'EPCC « Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique »

Vu le courrier de la Région des Pays de la Loire du 10 mars 2025 indiquant son souhait de se retirer de l'EPCC « Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique »

Attendu que la modification des statuts de l'EPCC intervient à la demande d'une ou plusieurs personnes publiques membres du conseil d'administration, et que cette dernière doit être votée à l'unanimité de ces membres.

Vote

Il est proposé au conseil d'administration de :

- De prendre acte de la sortie de la Région Pays de La Loire de l'EPCC Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique, de modifier les statuts en conséquence et que chaque personne publique, membre du CA délibère alors au sein de ses instances respectives.



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

- De prendre acte de la sortie de la Région Pays de la Loire de l'Établissement Public de Coopération Culturel Mixt – Terrain d'arts en Loire Atlantique, de modifier les statuts en conséquence et que chaque personne publique, membre du CA délibère alors au sein de ses instances respectives.

À :

L'unanimité

~~vote « POUR »~~

~~vote « CONTRE »~~

~~« ABSTENTION »~~

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 21/05/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_12-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2025

Application agréée E-legalite.com